

www.rhonealpes.fr

Appel à projets

Territoires remarquables de montagne

**Innovation et transfert d'expériences
en zones de massif 2009 / 2011**

Vous œuvrez dans un territoire de montagne en difficulté mais au patrimoine remarquable. Vous avez des idées et des projets de développement, mais vous manquez de moyens d'ingénierie. Cet appel à projets lancé par la Région Rhône-Alpes peut vous apporter l'aide et l'appui nécessaires.

Date limite de remise des projets : le 4 septembre 2009



*la stratégie
régionale*

RhôneAlpes Région

la Citoyenne



Soutenir les territoires de montagne en difficulté

Avec 65 % de son territoire classé en zone de montagne, réparti sur les Alpes, le Jura, le Massif central, Rhône-Alpes est incontestablement une région de montagne. La montagne rhônalpine constitue un patrimoine naturel et culturel exceptionnel mais fragile. Elle présente des atouts indéniables en matière de développement du territoire mais aussi des faiblesses qui obscurcissent son avenir, plus ou moins fortement selon les massifs.

Le 30 novembre 2006, le Conseil régional Rhône-Alpes a adopté sa stratégie régionale de la montagne, déclinée sous la forme de 13 orientations. La Région s'engage notamment à soutenir prioritairement les territoires de montagne en difficulté par une politique solidaire et équitable adaptée à la diversité des territoires.

Pour atteindre cet objectif, dans le prolongement de l'appel à projet 2008, elle lance en 2009 un appel à projets, soutenant 2 types de programmes pour les territoires de montagne disposant d'un patrimoine remarquable :

- 1 des projets innovants de développement et de préservation de zones de massif en difficulté (volet A) ;
- 2 des actions de transfert d'expériences des 6 Parcs naturels régionaux (PNR) de Rhône-Alpes - tous montagnards - vers des territoires défavorisés de montagne souffrant d'un déficit en ingénierie de projet (volet B).

> A qui s'adresse cet appel à projets ?

- collectivités et leurs regroupements, associations... toutes les organisations collectives représentatives d'un territoire de massif peuvent proposer leur projet pour le volet A ;
- des « binômes » composés d'un acteur local, privé ou public, demandeur d'un transfert d'expérience, et d'un Parc naturel régional (Pilat, Vercors, Monts d'Ardèche, Massif des Bauges, Chartreuse ou Haut Jura) peuvent transmettre leur candidature dans le cadre du volet B.

➤ **Quels territoires sont éligibles ?**

La stratégie montagne de la Région Rhône-Alpes définit les territoires pouvant bénéficier **de manière privilégiée** de cet appel à projets :

- les montagnes du sud de Rhône-Alpes ne bénéficiant pas du même développement que les montagnes du nord de la région ;
- les montagnes de la Loire en reconversion industrielle ;
- certains secteurs des Alpes ou du Jura ne disposant pas d'implantation industrielle ou du Plan neige.

➤ **Sur quels critères votre projet sera-t-il évalué ?**

Les projets et territoires candidats devront particulièrement veiller à :

- 1 - s'inscrire dans un territoire homogène et bien identifié, hors Parc (régional ou national), bénéficiant d'une organisation minimale portée par une volonté commune ;
- 2 - intégrer une dimension innovante (absence d'initiative similaire sur le territoire) ;
- 3 - démontrer la valeur ajoutée et la cohérence du projet par rapport aux stratégies définies dans les politiques contractuelles dans lesquelles s'inscrit le territoire (Contrat de Développement Rhône-Alpes, Contrat Territorial Emploi Formation, Contrat Stations durable de moyenne montagne, Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural...);
- 4 - pour le volet A, respecter une logique globale de projet et proposer un programme pluri thématique.

En outre, pour les deux volets, les territoires candidats devront :

- démontrer qu'ils ne disposent pas d'une ingénierie locale suffisante au regard des besoins ;
- appliquer la méthode d'appréciation qualitative du développement durable de la Région Rhône-Alpes ;
- prendre en compte un système de suivi et d'évaluation.

➤ **Quelle est l'échéance de votre projet ?**

Les projets innovants de développement, de préservation et valorisation de l'environnement en zones de montagne fragilisées ainsi que les actions de transfert doivent être réalisés **avant le 31 décembre 2011**.

➤ **Quel soutien la Région Rhône-Alpes apporte-t-elle aux projets retenus ?**

Pour 2009, la Région Rhône-Alpes attribue un montant maximal de 400 000 € pour le financement de 4 territoires. Les projets retenus peuvent être financés jusqu'à 80%. De plus, pour aider à la construction et au démarrage des projets des partenaires (volet B), un appui technique de la Région pourra être assuré sur demande.

 **Comment participer ?**

- Le dossier de candidature de l'appel à projets est téléchargeable sur le site Internet www.rhonealpes.fr ou peut être retiré auprès du Conseil régional.
- Les dossiers sont à déposer **avant le 4 septembre 2009** par courrier postal ou par courrier électronique.
- Les projets seront soumis à l'avis d'un comité d'instruction qui pourra, s'il le juge utile, auditionner les porteurs de projets.
- Vous serez informés des projets sélectionnés par courrier avant la fin décembre 2009.

Retrait des dossiers de candidature et renseignements complémentaires sur www.rhonealpes.fr ou auprès de :

**Conseil régional Rhône-Alpes
DGS - Mission Montagne**

Isabelle BONJOUR
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 44 25
ibonjour@rhonealpes.fr

*Date limite de remise des projets :
le 4 septembre 2009*

RhôneAlpes Région

la Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
78 ROUTE DE PARIS - BP19 - 69751 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS CEDEX
TÉLÉPHONE 04 72 59 40 00 / TÉLÉCOPIE 04 72 59 42 18